



N° 2026-010

12 Agents.es de brigade de conservation des milieux naturels (poste à 80%)

Corps/Grade : Poste relevant de la catégorie C ouvert aux personnels contractuels, contrat de projet pour une durée de 22 mois.

Conformément aux dispositions de l'article L.131-8 du code général de la fonction publique, cet emploi est ouvert aux personnes en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences liées aux missions du poste (Cf « Conditions d'accès au poste »).

Poste conditionné à l'obtention des financements FEDER sur le projet « Restauration de la végétation altimontaine sur le Massif du Grand Bénare »



Financé par
l'Union européenne

Prise de poste : 1er Octobre 2026

Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires. Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humain et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- Un siège situé à La Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et trois services techniques ;
- Quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à La Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national de La Réunion travaille depuis plusieurs années à l'optimisation de ses actions en vue d'atteindre une plus grande efficacité dans la priorisation, la mise en œuvre des opérations de préservation du patrimoine naturel et leur évaluation, cela de manière partenariale. Cet objectif concerne en particulier le patrimoine floristique et les habitats naturels, fortement menacés par les espèces exotiques envahissantes.

Ainsi, depuis 2020, le Parc national avec ses partenaires a investi le massif du Grand-Bénare et établit une programmation d'action de restauration des milieux naturels sur 10 ans. Un projet sur 2 ans fait actuellement

l'objet d'une demande de financement FEDER afin de d'amorcer la mise en œuvre de cette programmation. L'enjeu est de préserver les zones intactes et rétablir la fonctionnalité des habitats, tester des modalités d'intervention et faire appel à de nouveaux financements pour la restauration des milieux naturels.

Finalités et missions du poste

Sous la responsabilité fonctionnelle et organisationnelle du/de la chef/cheffe de projet « coordination, appui et suivi du projet de conservation de la végétation altimontaine du massif du Grand Bénare » et du/de la chef/cheffe d'équipe « brigade de conservation des milieux » désigné.e, les 12 agents de la brigade auront pour missions de renforcer la conservation et la restauration de la végétation altimontaine du massif du Grand Bénare par la gestion de la menace représentée par les plantes exotiques envahissantes.

Les agents de brigade auront pour mission :

- La gestion et l'entretien du matériel ;
- La maintenance de premier niveau des outillages et équipements ;
- La lutte contre les plantes exotiques envahissantes par de la coupe manuelle ou mécanique, de l'arrachage, ... ;
- La gestion des rémanents issus des chantiers de lutte contre les plantes exotiques envahissantes en fonction des consignes sur le sujet ;
- La réalisation d'opérations de plantation d'espèces référencées ;
- L'application de traitements phytosanitaires.

Une formation de base à la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) végétales et à la connaissance des milieux naturels altimontains sera apportée à l'agent au cours de son contrat.

L'intégralité des missions sera effectuée en extérieur, in situ dans le milieu naturel. Certaines opérations nécessiteront de marcher jusqu'à 4 heures par jour en terrain accidenté pour accéder aux sites de conservation et restauration visés par le projet.

Position dans l'organisation / Liens hiérarchiques fonctionnels

Les agents de la brigade sont placés sous l'autorité hiérarchique du responsable du secteur Ouest ou de son adjointe et en lien permanent avec le technicien d'encadrement.

Les agents de brigade sont sous l'autorité organisationnelle et fonctionnelle du/de la chef/cheffe de projet « coordination, appui et suivi du projet de conservation de la végétation altimontaine du massif du Grand Bénare » et des chefs/cheffes d'équipe « brigade de conservation des milieux ».

Ainsi, les agents de la brigade sont en relation :

- Continue avec les chefs d'équipe de brigade ;
- Permanente avec le référent désigné au sein du secteur, qui assurent la cohésion et coordonnent leurs missions de proximité ;
- Très fréquente avec le technicien d'encadrement, le responsable du secteur ouest ou son adjointe, qui assurent la responsabilité hiérarchique de l'équipe du secteur ;
- Occasionnelle avec les agents de terrain du secteur Ouest, lorsqu'ils participent aux missions de terrain ;
- Ponctuelle avec les chargées de mission « Flore et habitat naturels » et « restauration des milieux naturels » du SPPN, qui appuient le projet.

L'agent se conforme impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et les notes de sécurité des déplacements en milieu naturel.

Les agents de brigade seront recrutés à temps partiel 80% (4 jours de travail par semaine). Le calendrier de mise en œuvre du projet imposera certaines plages de congés obligatoires, notamment en fin d'année et en juillet.

Compétences requises

Savoirs et connaissances :

- Intérêt pour les patrimoines naturels, culturels et paysagers réunionnais et leurs enjeux ;
- Intérêt pour la biodiversité réunionnaise ;
- Bonne connaissance des zones concernées (massif des Bénare comprenant les Hauts des communes depuis Saint-Paul jusqu'aux Aviron).

Savoir-faire, savoir-être et aptitudes :

- Très bonne condition physique ; **la procédure de sélection des candidats pourra inclure un test de vérification des capacités physiques ;**
- Aptitude au travail manuel en site isolé ;
- Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile et en milieu naturel ;
- Appliquer les obligations réglementaires liées aux sites (protection classement en cœur de parc national) ;
- Permis B obligatoire avec utilisation des véhicules de service pour les déplacements professionnels ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Disponibilité et adaptabilité aux natures des missions de terrain particulières (sur terrains naturels variés, par tout temps) ;
- Maîtrise du créole réunionnais apprécié.

Rémunération

Contractuel de catégorie C.

Poste rémunéré à 80%.

Dans la limite du budget disponible dans le cadre du financement. Prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents et classement sur la grille de rémunération des personnels d'exécution pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Localisation des postes

La résidence administrative est située dans les forêts des hauts de l'Ouest. Des déplacements quotidiens ont lieu sur le massif des Bénare comprenant les Hauts des communes depuis Saint-Paul jusqu'aux Aviron.

Dossier de candidatures

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, est à transmettre :

- Exclusivement à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr. Toute candidature transmise à l'adresse indiquée fera l'objet d'un accusé de réception automatique, envoyé à l'adresse électronique de l'expéditeur.

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le 24 juin 2026.

Personnes à contacter pour information

- Monsieur Bruno LATCHOUMAYA – Technicien d'encadrement du secteur ouest

bruno.latchoumaya@reunion-parcnational.fr

Madame Gwendoline LE LIARD – Responsable du service préservation des patrimoines naturels

gwendoline.leliard@reunion-parcnational.fr

Madame Emilie CAZAL – Chargée de mission Flore et Habitat
emilie.cazal@reunion-parcnational.fr